

Centre de service Zac Eurasanté , Loos

rue Paul Doumer 59120, LOOS



Présentation

L'intérêt du contexte est manifeste. La diversité des perceptions du bâtiment tient à sa situation par rapport aux espaces publics de diverses natures qui bordent la parcelle; La rue Paul Doumer est et restera sans doute la plus fréquentée des voies situées aux abords du projet. Depuis le nord, Lille, le bâtiment marque l'entrée de la ZAC Eurasanté par le fait qu'il se détache du tissu urbain par son gabarit et son implantation. Il s'aligne de façon continue sur le tracé rectiligne de la voie et forme un angle en retour sur la façade nord qui permet de percevoir l'aménagement paysagé du cœur d'îlot et au delà, en profondeur l'étendue de la ZAC.

Empruntée depuis le Sud, la rue Paul Doumer croise la rue Ambroise Paré et le bâtiment implanté en retrait forme un front bâti à la place publique située sur cette articulation des voies. La façade Ouest est elle orientée sur la promenade piétonne du cœur d'îlot et le bassin paysagé.

Le bâtiment est donc situé à l'articulation des deux voies structurantes de la ZAC Est, d'une place destinée à devenir un espace public majeur pour le quartier et d'un jardin d'agrément traversant le cœur d'îlot. L'intérêt du programme n'est pas moins manifeste. La mixité des fonctions répond à une grande diversité d'attentes en matière d'équipements pour le quartier et pour la ZAC dans son ensemble: Commerces, lieux de travail, lieux d'enseignement, lieux de loisir, hébergement, toutes les fonctions (ou presque...) d'une ville semble rassemblées en un seul bâtiment. Ce programme apparaît comme emblématique du débat actuel posé pour la ville de demain, en termes de mixité et de densité. Enfin le contexte historique du site et ses conséquences géologiques nous amène à concevoir une aire de stationnement en étage pour échapper aux contraintes techniques et

économiques liées à la présence d'un réseau de canalisations dans le sous-sol de la parcelle. Cette circonstance ajoute une particularité au programme qui sert l'expression architecturale du bâtiment. La volumétrie respecte les alignements sur les rues, le square, et assure le caractère urbain du bâtiment. Il s'enroule autour d'un espace d'agrément (la terrasse haute) en lien avec le bassin paysagé. La façade Ouest du bâtiment accompagne la promenade piétonne dans sa trajectoire oblique le long du bassin paysagé. La présence du parking en étage décolle le projet du sol, le rend « fluide » bien que dense. Les différents registres de percements rendent compte de la diversité des fonctions rassemblées dans le bâtiment. Ils sont en outre définis par les critères de performances énergétiques et donc l'ensoleillement, les apports solaires, la ventilation naturelle etc. Le traitement des façades est sobre, constitué de cassettes métalliques laquées blanc « clinique », et homogène. La façade du rez de chaussée commercial est traitée sous forme de trame dont le réglage souple permet d'absorber les variations et adaptations probables des aménagements futurs. En guise de synthèse, les choix architecturaux cherchent à conjuguer l'expression d'une « pièce urbaine » destinée à jouer un rôle primordial dans le plan urbain de la ZAC et l'expression de la mixité des usages des espaces rassemblés dans le bâtiment. A la simplicité du traitement de l'enveloppe répond la diversité des modes d'ouvertures et l'expression finalement distincte de chacune des quatre façades du projet.

© Lalou+Lebec Circuit AMO 2014 Pyramide d'argent 2012

Mots clés AIRE URBAINE - ECOLE - PARC D'ACTIVITES - PRIX D'ARCHITECTURE - VOLUME

Concepteur(s) Agence Laloux-Lebecq

Maître(s) d'ouvrage(s) NACARAT

Types de réalisation Equipement hospitalier / sanitaire

Année de réalisation 2013

Surface(s) SHON réelle: 10 200 m²

Coûts 13 200 000 €

Crédit photos © Lalou+Lebec Nacarat

Date de mise à jour 28/07/2014



